

Septembre 2015

EDITO

Une rentrée bien morose !

Le budget des familles un peu plus ponctionné (baisse de l'abattement de la taxe d'habitation, NAP payantes)...!

Fermembul, étranglée et expulsée, qui ferme définitivement ses portes...!

La Communauté de Communes Seine-Ecole dissoute, avant que Saint-Fargeau-Ponthierry ne soit diluée dans la Communauté d'Agglomération de Melun-Val-de-Seine...!

Cette rentrée s'annonce difficile pour beaucoup de Féréopontains ! Et l'avenir de notre commune reste bien incertain.

Avec vous, "Rassembler Pour l'Avenir" reste mobilisée, pour vous informer, pour décrypter les conséquences des décisions municipales et en débattre.

Deux moments forts cette année.

Le vendredi 25 septembre pour échanger sur notre devenir, notamment au sein de Melun-Val-de-Seine...

Et en fin d'année, nous vous inviterons à une soirée dédiée à l'avenir de la planète à l'occasion de la COP21, la conférence sur le climat.

Le Bureau de Rassembler Pour l'Avenir.

La tarification des NAP : L'iniquité érigée en principe

Les Nouvelles Activités Périscolaires deviennent payantes dès la rentrée scolaire 2015 !

C'est l'une des décisions votées par la municipalité lors du Conseil Municipal de Saint-Fargeau-Ponthierry du 22 juin 2015. Ce choix va accentuer les difficultés des familles et rompre un peu plus l'égalité d'accès aux activités et l'équité de traitement de chaque citoyen.

Sur la forme, cette décision arrive comme le fait du Prince.

Le Comité de Pilotage (CoPil), qui doit entre autres discuter des différentes modalités de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, **n'a jamais discuté de cette création de tarification.**

Lors des conseils d'écoles du mois de juin, Mme Nadal, adjointe au maire (déléguée aux affaires scolaires, périscolaires, à la Jeunesse et à la Petite Enfance), a refusé de répondre clairement à la question des parents d'élèves sur le maintien - ou non - de la gratuité des NAP.

Dans le journal municipal du mois de janvier 2015, **Mme Nadal réaffirmait :**

« ...nous ferons tout pour éviter d'ajouter une pression financière sur les familles... ».

« Nous travaillons [...] pour apporter de la qualité sans coût supplémentaire... »

« ... Ne pas faire peser le coût sur les utilisateurs, mais le répartir sur le budget communal ».

Cette décision est d'autant plus inacceptable que **les familles sont mises devant le fait accompli.** Les dossiers d'inscription, qu'elles ont déjà retournés début juin, ne précisait pas que les NAP devenaient payantes.

Depuis, un nouveau dossier, incluant les tarifs des NAP, a été renvoyé par la Poste en urgence aux familles au tout début des vacances scolaires. Improvisation totale et surcoût non négligeable pour la collectivité ! La crédibilité des élus majoritaires n'en est que plus écornée.

Sur le fond, la tarification des NAP se rajoute à la hausse des tarifs des autres services périscolaires et extrascolaires.

Pour un enfant, les NAP reviennent à **128€ par an.**

Pour une famille avec deux enfants ce coût s'élève à **192€ par an**... et cela quels que soient ses revenus, puisque le quotient familial ne s'applique pas pour les NAP. **C'est bien une nouvelle charge que devront supporter les familles.**

*Coût réel pour un enfant qui mange à la cantine et reste aux NAP
(comparaison des tarifs de 2014/2015 avec ceux de 2015/2016) :*

Quotient familial	Cantine	NAP	Surcoût total
A (faibles revenus)	-16,64€ / an	+128€ / an	+111,36€ / an
C (revenus moyens)	-44,80€ / an	+128€ / an	+83,20€ / an
E (revenus élevés)	-51,20€ / an	+128€ / an	+76,80€ / an

Ce sont bel et bien les familles les plus modestes qui devront supporter la charge budgétaire la plus lourde. Ce qui est injuste et, évidemment, inacceptable !

A la rentrée, beaucoup de familles devront faire des choix entre l'inscription aux NAP ou à une association sportive ou culturelle.

La municipalité fait ainsi le choix de rompre un peu plus, non seulement avec l'égalité d'accès aux activités, mais aussi avec l'équité de traitement des familles.

Pour nous contacter

Association « Rassembler Pour l'Avenir »
24 rue François Jacob,
77310 St-Fargeau-Ponthierry

Site internet : <http://rassembler-avenir-stfp.fr/>
Courriel : rassembler.avenir.stfp@gmail.com
Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/rassembleravenirstfp>

L'Adieu à Fermembul !

Chronique d'une fermeture annoncée !

Premier trimestre 2014 :

Durant la campagne municipale, Jérôme Guyard et ses colistiers remettent en cause sans cesse le bien-fondé de la ferme pédagogique « Fermembul ».

Avril 2014 :

Le nouveau maire baisse la subvention de Fermembul de 40%. Conséquence : licenciement de 3 salariés et « redimensionnement » de la ferme !

Mai 2014 :

Le nouveau maire ne renouvelle pas la convention entre la mairie et Truffaut, convention qui permettait à Fermembul d'occuper un terrain de 4,5 hectares. Ce terrain libéré devrait être aménagé par Truffaut dont le projet ira dans le sens de la volonté municipale d'urbaniser totalement l'entrée de la ville.

Juillet 2014 :

Lors de l'Assemblée Générale de Fermembul, le maire évoque sa soi-disant volonté de trouver un terrain de substitution. Il évoque deux possibilités : l'Espace Naturel Sensible Sachot (site protégé), ou la Base de loisirs Seine-école. Mais il oublie de mentionner deux impératifs : les besoins en surface et en infrastructures.

Le maire s'engage alors, toujours oralement, « à accompagner et soutenir au mieux ce déménagement ».

Dans le journal « Le Parisien », il précise : « On veut redimensionner la ferme près des écoles. En attendant, Fermembul n'est pas à la rue ! »

Juillet 2015 :

Toujours dans « Le Parisien », le maire modifie ses propos : « Je veux préserver une ferme pédagogique dans la ville, avec ou sans l'association Fermembul. »

Dans le journal « La République de Seine et Marne », il évoque la mise à disposition d'un terrain provisoire suite au « redimensionnement ». Mais ce terrain (derrière Truffaut) ne permet pas d'accueillir le public ni de maintenir les activités. L'accès à cet espace n'est même pas garanti par Truffaut.

A aucun moment, le maire n'a « accompagné » ce transfert (aménagement et construction des locaux). De qui se moque-t-il ?

Malgré tous les efforts de l'équipe de Fermembul et de ses soutiens pour trouver un terrain suffisamment grand et aménagé, afin de préserver ses activités pédagogiques, la ferme pédagogique de Saint-Fargeau-Ponthierry sera à la rue le 13 septembre 2015. Elle n'aura plus d'existence, et les prés laisseront la place au béton.

L'objectif dissimulé de faire disparaître l'association sera atteint !

27 ans d'histoire...

La ferme pédagogique a vu le jour en 1988. Installée initialement à côté du centre de loisirs et de l'école St Exupéry, elle fut transférée sur son site actuel en 2002 grâce à une convention de mise à disposition des terrains entre les établissements Truffaut et la Mairie.

Fermembul en chiffres, c'était :

- La seconde ferme pédagogique du département (en taille)
- un cheptel de 110 animaux
- 7 salariés permanents
- plus de 200 adhérents
- 23 bénévoles
- 15 000 entrées par an
- 750 groupes accueillis (institutions, écoles, accueils de loisirs,...)
- plus de 100 ateliers auprès des plus jeunes (mercredis à la ferme ou anniversaires)
- 84 déplacements vers les usagers via l'activité « La Ferme se déplace »
- 150 kg de miel récoltés

Fermembul au quotidien, c'était aussi :

- des enfants des écoles découvrant la nature
- des enfants handicapés qui progressent grâce au contact régulier avec des animaux
- l'accueil de stagiaires et de personnes en TIG (Travaux d'Intérêt général)
- un lieu de promenade pour les familles
- des animations pendant les vacances, des participations aux marchés de Noël
- un service à la population : accueil et hébergement d'animaux confiés par les familles le temps de leurs vacances
- un lieu favorisant le lien social à travers la rencontre de publics divers
- l'image d'une commune dynamique



Pour cette fermeture définitive de Fermembul, toute l'équipe de la ferme pédagogique vous donne rendez-vous

le samedi 12 septembre, à 17h, à Fermembul.

Venez nombreux témoigner de votre attachement aux actions menées par cette association qui ont marqué les 27 dernières années de la vie de notre commune...

Réunion publique !

Où va notre commune ?

Dans quatre mois, notre Communauté de Commune Seine Ecole, incluant Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy, se sera auto dissoute. Sans aucune négociation, elle sera digérée par la Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine. A venir également, le déplacement du centre ville et l'urbanisation de l'entrée de ville.

Ces changements auront des conséquences sur notre quotidien et notre qualité de vie !

Que va-t-on y gagner ? Que va-t-on y perdre ? Beaucoup de questions restent en suspens puisque la municipalité n'a toujours pas répondu aux différentes interrogations des Féréopontains.

Les élus de l'opposition, en collaboration avec Rassembler Pour l'Avenir, vous invite à une réunion publique d'information et de débat.

Elle aura lieu le vendredi 25 septembre 2015, à 20h, salle de l'Odyssée (à coté du Centre de Santé).

Cette réunion est la vôtre. Venez nombreux !